



# OCCASION D'EMPLOI

## Conseillère ou conseiller pédagogique

### Service aux élèves

## Services pédagogiques

L'endroit idéal pour **APPRENDRE, TRAVAILLER et S'ÉPANOUIR**

<b>Affichage : P2526.008</b>		<b>Date limite : 25 juin 2026 – 16h00</b>	
<b>Lieu de travail</b>	Siège social de la CSSWL, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) J7A 4Y6		
<b>Statut d'emploi :</b>	Régulier à temps plein (35 heures)		
<b>Échelle salariale :</b>	56 670 \$ à 100 410 \$		
<b>Avantages sociaux :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quatre (4) semaines de vacances annuelles</li> <li>• Deux (2) semaines de congé pendant la période des fêtes</li> <li>• Jours de congé spéciaux pour faciliter la conciliation travail-famille</li> <li>• Régime de retraite et d'assurance collective</li> <li>• Programme d'aide aux employés et à la famille et service de télémédecine</li> </ul>		
<b>Supervision immédiate :</b>	Direction des Services pédagogiques		

#### NATURE DU TRAVAIL

La conseillère ou le conseiller pédagogique comprend notamment les tâches et responsabilités suivantes:

- Procurer un soutien aux équipes-écoles travaillant avec des élèves à risque et des élèves avec des codes de difficulté dans un environnement d'inclusion et/ou dans un environnement plus spécialisé;
- Offrir un soutien en ce qui concerne la transition des dossiers d'élèves ayant des besoins particuliers entre l'école primaire et l'école secondaire et entre l'école secondaire et la formation générale des adultes ou la vie en société;
- Demeurer en relation avec les écoles ne relevant pas de la commission scolaire, mais avec lesquelles la commission scolaire a établi un partenariat concernant le classement des élèves ayant des besoins particuliers;
- Procurer un soutien aux écoles en vue de l'application des procédures de l'adaptation scolaire;
- Soutenir la préparation et la mise en place du plan d'intervention;
- Travailler en étroite collaboration avec les écoles primaires et secondaires pour adapter les procédures d'évaluation et de communication des résultats au contexte de l'adaptation scolaire;
- S'assurer que les intervenants de la commission scolaire possèdent une connaissance des obligations prescrites par la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école (projet de loi 56) et soutenir les équipes-écoles afin qu'elles puissent se conformer à ces obligations;
- Aider les écoles à mettre en place des mesures de prévention pour désamorcer les conflits;
- Aider le personnel à faire un compte rendu à la suite d'un conflit et d'un incident de violence et à élaborer des mesures de sécurité et d'autres mesures visant à prévenir une répétition de telles situations;
- Aider les équipes-écoles à répondre à des cas de niveau de gravité 1, 2 et 3;
- Soutenir le développement et l'établissement de communautés d'apprentissage professionnelles;
- S'assurer, en tant que personne-ressource, de la disponibilité des services de soutien à ceux et celles qui ont besoin d'aide pour comprendre les principes de l'adaptation scolaire et de l'enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers;
- Travailler en collaboration avec le personnel du centre administratif de la commission scolaire et les professionnelles et professionnels dans les écoles afin de fournir un soutien aux élèves à risque et aux élèves avec des codes de difficulté;
- Se tenir au courant des recherches, des changements et des innovations dans le domaine de l'adaptation scolaire, aux programmes et méthodes pédagogiques, aux activités complémentaires, aux manuels et autre matériel didactique, et à l'évaluation du rendement scolaire des élèves ayant des besoins particuliers;
- Travailler, en collaboration avec les autres conseillers et conseillères pédagogiques, à l'établissement d'une approche interdisciplinaire pour appuyer les politiques pédagogiques répondant aux besoins particuliers des élèves en adaptation scolaire;
- Élaborer, en collaboration avec des équipes d'enseignants, des outils d'évaluation authentique adaptés aux besoins des élèves ayant des besoins particuliers, et ce, dans le respect du Programme de formation de l'école québécoise;
- Faire avancer des dossiers en particulier à la demande du supérieur immédiat ou de la supérieure immédiate.



## EXIGENCES ET QUALIFICATIONS

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en éducation;
- Maîtrise de la langue anglaise et capacité de travailler efficacement en français;
- Au moins cinq (5) années d'expérience pertinente;
- Expérience de travail avec des élèves vulnérables dans un environnement d'inclusion ou dans un environnement plus spécialisé;
- Expérience de travail en adaptation scolaire, au primaire ou au secondaire;
- Bonne connaissance des technologies afin de faire la promotion des programmes, des activités et des services offerts;
- Études dans le domaine de l'adaptation scolaire;
- Formation en intervention en situation de crise

Pour consulter la description de l'emploi contenue au plan de classification, cliquez [ICI](#).

---